Informations de base

2001/2026(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 2/2001, section II Conseil **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	FERBER Markus (PPE-DE)	02/02/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	HAARDER Bertel (ELDR)	27/02/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2342	2001-05-17

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/03/2001	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2001)0378	Résumé
09/04/2001	Publication du projet de budget du Conseil	07460/2001	Résumé
25/04/2001	Vote en commission		Résumé
25/04/2001	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0138/2001	
02/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/05/2001	Débat en plénière		

17/05/2001	Décision du Parlement	T5-0269/2001	Résumé
17/05/2001	Adoption du projet du budget par le Conseil		
17/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
13/08/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2026(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (après Amsterdam) EC 272 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/14373

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0138/2001	25/04/2001	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0269/2001 JO C 034 07.02.2002, p. 0253-0326	17/05/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	07460/2001	09/04/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2001)0378	15/03/2001	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2001/0604
JO L 218 13.08.2001, p. 0029

Budget rectificatif et supplémentaire 2/2001, section II Conseil

2001/2026(BUD) - 15/03/2001 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire (BRS) 2/2001 : section II - Conseil. CONTENU : Le présent état prévisionnel de Budget Rectificatif et Supplémentaire (BRS) du Conseil pour l'exercice 2001 est présenté pour faire face aux besoins de cette institution découlant des conclusions du Conseil européen de Santa Maria da Feira (19 et 20 juin 2000) et de celles du Conseil européen de Nice (7 au 11 décembre 2000) pour ce qui concerne le renforcement de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PESD). Il s'agit pour l'essentiel d'augmenter l'effectif statutaire du Secrétariat Général du Conseil en vue de la mise en place d'une structure civile, avec expertise politico-militaire, ayant comme tâche de traiter les aspects civils de la gestion de crises et d'assister les organes pertinents de la PESD. L'objectif est d'instituer une DG E au sein du Secrétariat Général du Conseil, dite DG "politico-militaire" pour la gestion des aspects civils de la gestion des crises, composée de 3 nouvelles sous-directions ("Affaires politiques", "Opérations et exercices" et "Instruments généraux de l'action extérieure de l'Union européenne"). La demande de création d'emplois nouveaux porte sur 17 emplois de catégorie A, 2 postes de catégorie B et 4 postes C temporaires au grade C1. La demande couvre également des besoins connexes en vue de la création d'un État-major de l'Union (EMUE) pour un total de 28 postes supplémentaires. S'ajoutent en outre des frais relatifs à l'expertise dans le domaine de la sécurité informatique et dans le domaine de la gestion des crises ainsi que des frais liés au renforcement des crédits relatifs aux infrastructures prévues pour le secteur de la PESD (plus particulièrement dans le domaine des télécommunications et de la sécurité des données, compte tenu des exigences très élevées qui s'imposent en matière de normes de sécurité). Le total des crédits demandés pour ce BRS 2/2001 se monte à 9,846 mio d'EUR.

Budget rectificatif et supplémentaire 2/2001, section II Conseil

2001/2026(BUD) - 17/05/2001 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant par 336 voix pour, 121 voix contre et 2 abstentions, le rapport de M. Markus FERBER, le Parlement européen se rallie entièrement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). En conséquence, il approuve tel quel, le projet de BRS 2/2001 visant à financer la poursuite du développement de la PESD et la constitution de 3 directions au sein du secrétariat général du Conseil. À noter qu'avant de procéder à l'adoption du rapport, les parlementaires avaient rejeté (par 53 voix pour, 371 voix contre et 27 abstentions) une proposition du groupe des Verts qui préconisait le rejet du projet de BRS.

Budget rectificatif et supplémentaire 2/2001, section II Conseil

2001/2026(BUD) - 09/04/2001 - Projet de budget du Conseil

En date du 9 avril 2001, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif et supplémentaire 2/2001 pour le Conseil conformément à la proposition de la Commission (se reporter au résumé précédent). Suivant ce projet de BRS, les dépenses de la rubrique 5 des perspectives financières augmenteraient pour un montant total de 9,846 mios EUR afin de financer de nouvelles dépenses de cette institution : - 2,342 mio EUR au titre des nouveaux effectifs soit dans les services directement liés à la structure politico-militaire à créer au sein du Conseil (17 fonctionnaires A, 2 B et 4 C temporaires), soit dans des services connexes ayant en charge le support de l'ensemble de ces nouveaux domaines (8 A, 14 B, 6 C). Ces 51 nouveaux emplois ont été budgétisés sur une période de 5 mois; - 4,474 mio EUR au titre du paiement d'indemnités et frais relatifs aux experts nationaux détachés. L'alignement des indemnités destinées aux experts militaires, soit 3,369 mio EUR est inclus dans ce montant et est inscrit à la réserve (chapitre 100) sans l'attente d'une base légale. À noter que cette solution ne saurait préjuger l'adoption d'une décision portant sur cette base légale; - 3,03 mio EUR au titre de frais d'infrastructure liés aux nouveaux effectifs et au domaine militaire (télécommunications, renforcement de la sécurité dans les équipements techniques et informatiques). Après le présent BRS, la nouvelle marge existante en dessous du plafond de cette rubrique s'établit à 24,86 mio EUR. Le montant des recettes propres augmenterait pour un montant total de 258.000 EUR. Le montant à financer, soit 9,588 mio EUR, serait couvert par l'accroissement correspondant de l'excédent disponible de l'exercice précédent.